



MAIRIE
DE
LA VERNAZ
HAUTE-SAVOIE
74200
République Française

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de La Vernaz

Séance du 16 Octobre 2015

L'an deux mil quinze et le seize Octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame GARIN Jacqueline**, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 11
Date de la Convocation du Conseil municipal : 12 Octobre 2015.

OBJET :

Aménagement Bâtiment Communal

Mise en place d'une Structure d'Accueil petites enfances - MAM -

PRESENTS : Mmes FIGUREAU Marie-Laure, GARIN Jacqueline, HENNEBIQUE Sylvie, PETITE Virginie, MMs. HAUTEVILLE Laurent, HAUTEVILLE-LONGET Yves, HAUTEVILLE Bernard, LABAR Philippe, MOREL Alain, REQUET Christophe.

Votants : 10 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Vote par procuration : 1

Mme FIGUREAU Marie-Laure s'est retirée de la séance et n'a pas pris part au vote.

Mme CETTOUR-CAVE Laetitia donne procuration à Mme FIGUREAU Marie-Laure.

Monsieur Laurent HAUTEVILLE a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet d'aménagement du 1^{er} Etage côté Nord du bâtiment Groupe Scolaire de La Fontaine situé au Plan de la Chaux, afin d'établir une structure d'accueil de petites enfances **MAM – Maison d'Assistants Maternelles**.

Projet élaboré par l'entreprise VISION DURABLE situé à Perrignier en tant que Maître d'oeuvre (**AMO**) et l'Entreprise REY Architecte, située à Brenthonne pour la partie architecturale (Délibération du 31 Octobre 2014).

Madame le Maire présente le budget prévisionnel pour cette opération :

- Coût total des travaux	87 100,00 € H.T.
- Mission d'ingénierie,	13 412,00 € H.T.

Madame le Maire précise que ces dépenses seront inscrites au Budget principal 2016 pour un montant total de **100 512.00 € H.T.**, sous réserve que les subventions demandées soient obtenues et sollicitera une subvention au programme DETR 2016 (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux) subvention d'Etat sollicitée auprès de Monsieur le Préfet de Haute-Savoie ainsi qu'au Conseil Départemental de Haute-Savoie.

.../...

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de l'aménagement du 1^{er} Etage, côté Nord, situé dans le bâtiment Groupe Scolaire de La Fontaine situé au Plan de la Chaux.
- **ACCEPTE** le projet de mise en place d'une structure d'accueil de petites enfances (MAM) qui sera installé au 1^{er} Etage, côté Nord, du bâtiment Scolaire de La Fontaine.
- **AUTORISE** Mme le Maire à lancer les travaux par voie d'appels d'offres pour 2016.
- **SOLLICITE** l'inscription au programme **DETR 2016**, Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux subvention d'Etat sollicitée auprès de Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.
- **SOLLICITE** l'inscription du programme 2016 du Conseil Départemental de Haute-Savoie.
- **DONNE** délégation à Mme Le Maire pour signer toutes les pièces administratives du marché de ces travaux et pour la mise en place du financement de ces travaux.

Ainsi Fait et Délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire, **Jacqueline GARIN**
Maire

